



19/12/2014

Réunion de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Sambre

Présentation des actions 2014 et propositions de programme d'actions pour 2015





Ordre du jour

9h30	Accueil
9h45	Introduction par M. Paul Raoult, Président de la CLE
10h00	Présentation des actions menées par le SAGE en 2014 et propositions de programme d'actions 2015, Guillaume Caffier et Kévin Blanchon, PNRA
11h30	Ordre du jour de la prochaine CLE
11h45	Conclusion, par M. Paul Raoult, Président de la CLE
12h00	Fin de la réunion et buffet repas



Contexte

- **CLE « informelle » d'information sur les actions réalisées par la structure de mise en œuvre du SAGE (présentation non exhaustive) et propositions pour 2015**
 - **Suite aux élections municipales de mars 2014, changement de représentants dans le collèges des collectivités territoriales**
 - **Nécessité de renouveler partiellement la CLE**
 - **Pour cela, les collectivités doivent faire parvenir leurs nominations (dernières reçus le 11 décembre)**
 - **Puis arrêté de nomination de la CLE par le préfet (en cours)**
- 



Les actions menées dans le cadre du SAGE en 2014 et propositions d'actions pour 2015





Présentation des actions menées par le SAGE en 2014

▪ Objectifs fixés par la CLE pour 2014:

- Finaliser le projet de restauration des marais d'Aymeries
- Finalisation du site internet, mise en ligne et référencement
- Finalisation et diffusion du guide de prise en compte du SAGE Sambre au sein des documents d'urbanisme
- Réalisation d'un guide d'identification et de préservation des zones humides
- Finalisation et édition du tableau de bord du SAGE
- Délimitation des zones à enjeu environnemental concernant l'ANC
- Inventorier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Elaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Sambre



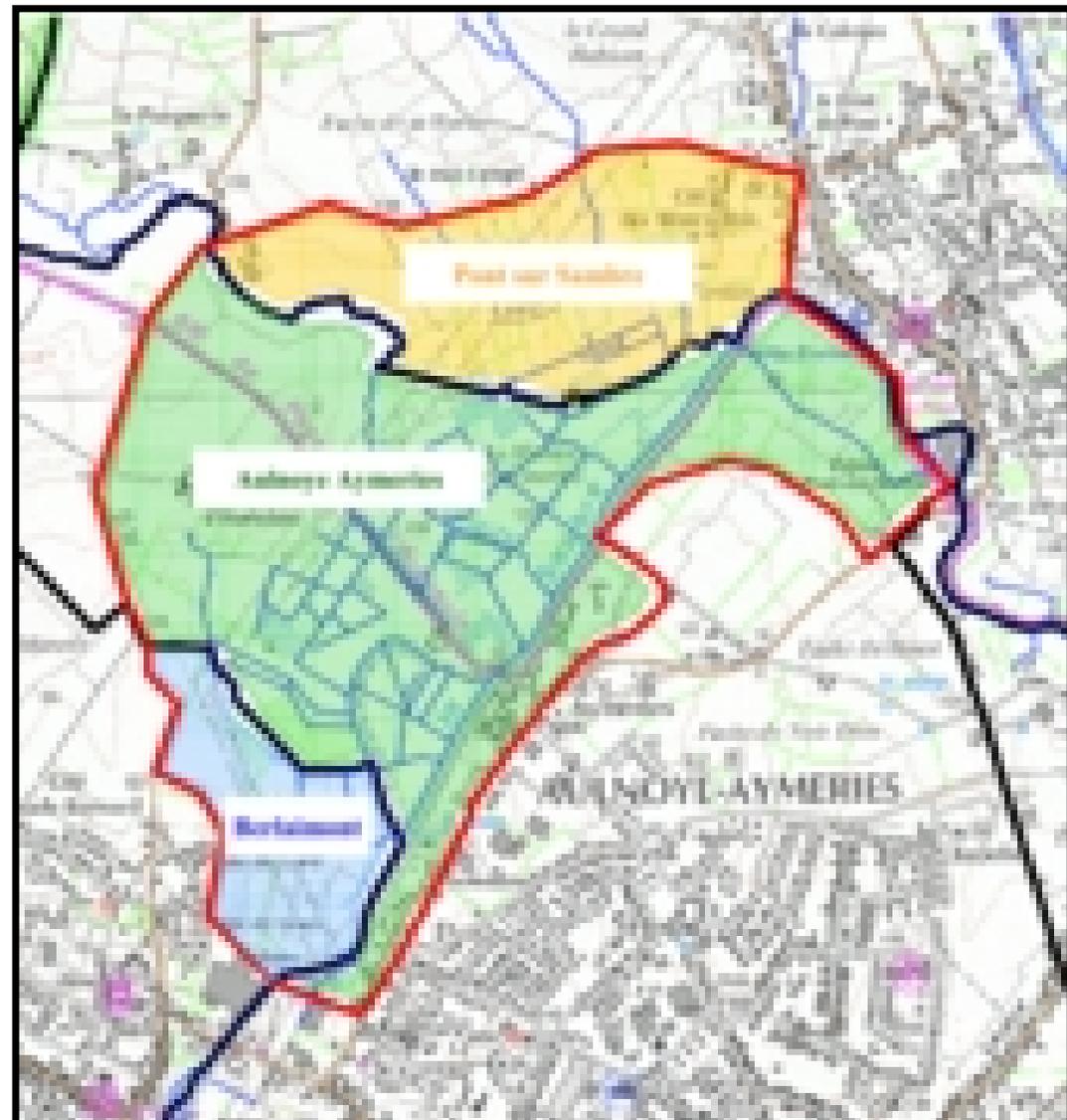


Projet de restauration des marais d'Aymeries



Projet de restauration des marais d'Aymeries

- **Zone humide de 300 ha:**
 - Berlaimont (environ 44 ha),
 - Aulnoye Aymeries (environ 190 ha),
 - Pont sur Sambre (environ 44 ha).
- **Zone principalement en terrain privé**
 - 145 propriétaires,
 - 21 sur Berlaimont,
 - 33 sur Aulnoye Aymeries,
 - 91 sur pont sur Sambre,
 - Environ 15 exploitants agricole
- **Site bordé par la Sambre et constitué de prairies au caractère humide jouant le rôle de:**
 - réservoir de biodiversité
 - zone d'expansion de crue
 - d'épuration naturelle des eaux
 - zone de transition entre la commune et la forêt
- **Site caractérisé en tant que ZNIEFF de type I avec présence de nombreuses espèces patrimoniales**





Projet de restauration des marais d'Aymeries

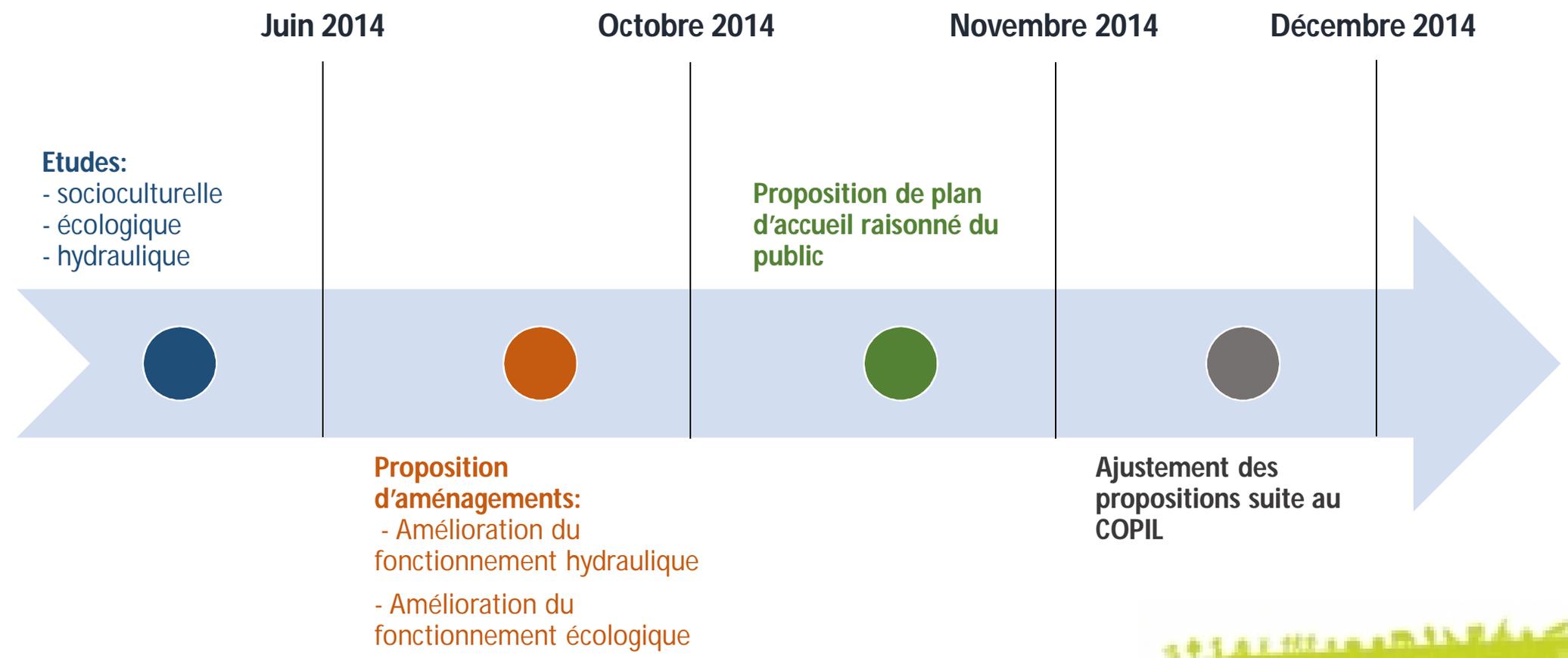
▪ Historique du projet

- Au titre de son Agenda 21 pour la préservation et la valorisation des marais d'Aymeries première étude en 2006 par la cabinet extra muros
 - Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux
 - 4 axes définis dans l'étude:
 - . améliorer la connaissance des marais d'Aymeries
 - . valoriser les marais d'Aymeries
 - . accueil du public
 - . gérer durablement les marais d'Aymeries
- Objectifs du projet
- 2010: sollicitation de la commune d'Aulnoye Aymeries auprès du PNRA pour le portage de l'étude
 - 2011: premier comité de pilotage
 - 2012: lancement du marché public afin de retenir les bureaux d'études
 - Début 2013: lancement des études
 - Objectifs pour 2014:
 1. finaliser l'ensemble des études
 2. Réaliser un plan d'aménagement du site afin de revenir à un bon fonctionnement hydraulique et écologique
 3. Proposer un plan d'accueil raisonné du public
 4. Proposer un plan de gestion du site sur 5 ans
- 



Projet de restauration des marais d'Aymeries

▪ Réalisations en 2014





Projet de restauration des marais d'Aymeries

- **L'ensemble des études a été validé par le COPIL le 30 juin 2014 et présenté en réunion publique le 10 décembre 2014**

- Etude hydraulique
- Etude physique
- Etude écologique
- Etude socio culturelle



- **Le plan d'aménagement du site, les fiches actions, le plan d'accueil raisonné du public ont été présentés et ajustés par le COPIL le 12 décembre 2014**
- **L'étude est quasiment terminée, le rôle du PNR Avesnois et du SAGE Sambre pour 2015 est de mettre en place une concertation étroite avec les communes, usagers, exploitants et propriétaires pour la mise en place des actions préconisées.**



Projet de restauration des marais d'Aymeries

▪ Exemples d'actions préconisées

- Etude hydraulique de faisabilité d'arasement des merlons
- Restauration de berges
- Mise en place d'abreuvoir et pose de clôture
- Suppression d'ouvrage hydraulique obsolète
- Adaptation de certaines pratiques dans les secteurs à haut potentiel écologique
- Restauration du lit de cours d'eau
- Aménagements en faveur de la faune (chauve souris, chouette)
- Restauration d'une ancienne peupleraie en zone humide fonctionnelle
- Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau au sein du marais
- Restauration ou création de végétation rivulaire
- Arasement de remblais et de merlons
- Création de haies
- Etc.





Projet de restauration des marais d'Aymeries

■ Proposition de plan d'accueil du public





Projet de restauration des marais d'Aymeries

▪ Suite de l'action

- Etude de faisabilité et quantification des conséquences éventuelles sur l'exploitation des parcelles agricoles
- Accompagnement avec les communes d'Aulnoye Aymeries, Pont sur Sambre, Berlaimont et partenaires techniques et financiers afin de mettre en place les préconisations d'accueil du public
- Travail de concertation autour des aménagements avec les propriétaires et exploitants concernés par les aménagements proposés
- Elaboration d'un plan de financement
- Accompagnement dans l'élaboration des dossiers règlementaires éventuels
- Suivi des travaux
- Phase de mise en œuvre





Finalisation et mise en ligne du site internet SAGE de la Sambre



Site internet du SAGE Sambre

- **Pourquoi un nouveau site internet ?**
 - Ancien site désuet
 - Peu de possibilités de modifications car obligation de passer par un prestataire (délais très longs)
 - Coût de maintenance et d'hébergement importants

- **Avantages du nouveau site**
 - Créé et géré en interne donc grande souplesse pour l'actualisation et la modification
 - Coûts de maintenance et d'hébergement couplés avec ceux du site internet du Parc donc pas de coûts supplémentaires
 - Possibilité de réaliser une rubrique à accès restreint (communication de documents avec les membres de la CLE par exemple)

- **Présenté en CLE du 6 février et n'a pas fait l'objet de remarques particulières mais amené à évoluer en fonction des remarques des membres de la CLE**

Site internet du SAGE Sambre

La démarche Le territoire Le SAGE Les actions du SAGE Documentation Les outils du SAGE Accès partenaires

- Présentation globale de la démarche
- Présentation des grandes étapes de l'élaboration du SAGE



Site internet du SAGE Sambre

Accueil

Le territoire

Le SAGE

Les actions du SAGE

Documentation

Les outils du SAGE

Accès partenaires

- Qu'est ce qu'un SAGE
- Utilité
- Fonctionnement
- Cadre réglementaire
- Détail des phases d'élaboration du SAGE
- Les documents du SAGE ainsi que leur portée juridique





Site internet du SAGE Sambre

Accueil

La démarche



Le SAGE

Les actions du SAGE

Documentation

Les outils du SAGE

Accès partenaires

- Descriptif du bassin versant
- Présentation des enjeux du bassin versant

Les enjeux du bassin versant de la Sambre



Les terres agricoles (prairies et champs) représentent 60% de la surface du bassin versant de la Sambre. C'est donc la principale activité agricole et est déterminante pour la ressource en eau.

Le bétail, source de lisier et de fumure, permet de fertiliser et de protéger l'eau qui s'y trouve. En revanche, lorsque le lisier est déversé directement dans le cours d'eau, il dégrade la qualité et même la santé.

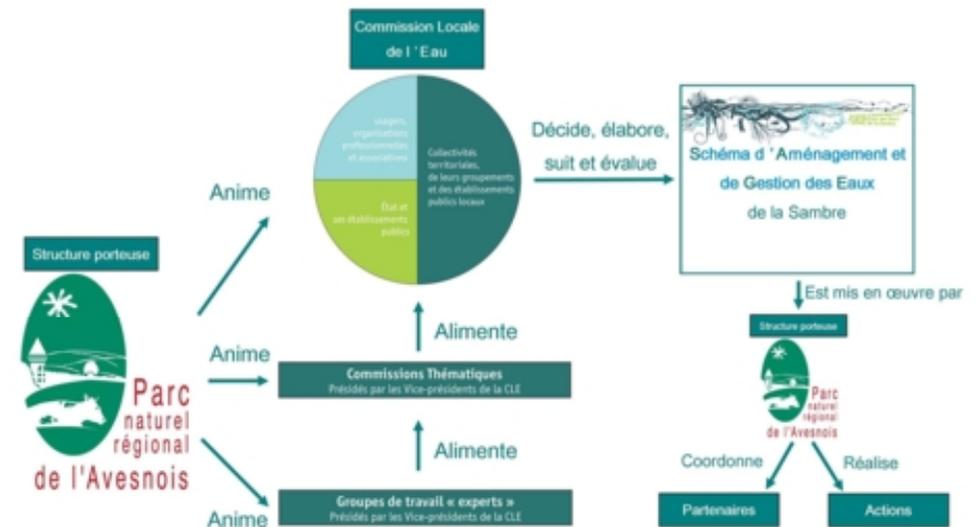
Les champs, source eux aussi de lisier, favorisent le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols. De plus, les cultures de céréales et de maïs sont gourmandes en azote et en produits phytosanitaires. Ces substances polluantes, absorbées en très grandes quantités, peuvent être entraînées par le pluie vers les rivières souterraines et le cours d'eau.

Pour limiter ces phénomènes, les agriculteurs réduisent leurs apports et installent des bandes d'herbe en bordure de champ le long des cours d'eau, afin de filtrer les eaux provenant du champ.

Site internet du SAGE Sambre

Accueil La démarche Le territoire **Le fonctionnement** Les actions du SAGE Documentation Les outils du SAGE Accès partenaires

- Le fonctionnement du SAGE Sambre
- Son élaboration
- La Commission Locale de l'Eau
- Les 5 enjeux du SAGE
- L'état de la ressource (basé sur l'état des lieux)
- Les différents documents du SAGE





Site internet du SAGE Sambre

<http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr>

Accueil La démarche Le territoire Le SAGE Documentation Les outils du SAGE Accès partenaires

■ Présentation synthétique des actions actuellement menées

- Elaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
- Mise en place d'un schéma TVB sur 11 communes du SAGE Sambre
- Définition des Zones à enjeu environnemental concernant l'ANC
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes du territoire
- Projet de restauration des marais d'Aymeries
- Elaboration d'un guide de détermination des zones humides
- Prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme
- Etc.



Elaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

Publié le 4 septembre 2014



Contexte

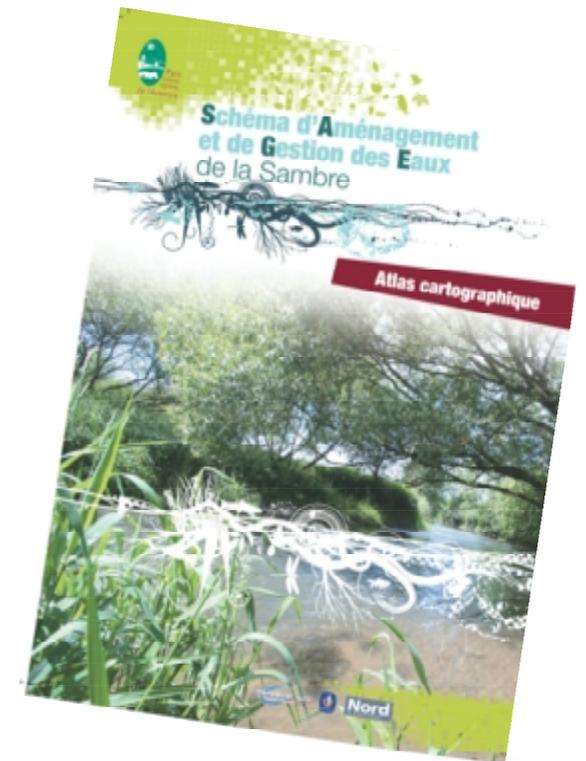
La détermination de la directive inondation (2007/60/CE) impose de réaliser des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sur des territoires spécifiques particulièrement vulnérables appelés Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI).

Site internet du SAGE Sambre

Accueil La démarche Le territoire Le SAGE Les actions du SAGE **Les outils du SAGE** Accès partenaires

■ Téléchargement de documents produits dans le cadre du SAGE

- Les documents du SAGE Sambre
- L'état des lieux
- Les comptes rendus de réunion
- Les études
- Les textes règlementaires



Site internet du SAGE Sambre

Accueil La démarche Le territoire Le SAGE Les actions du SAGE Documentation Accès partenaires

- Version numérique du guide de prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme
- Future mise en ligne d'un formulaire de signalement d'espèces exotiques envahissantes





- Accès sécurisé par mot de passe pour le partage de documents avec les partenaires

Protégé : Accès partenaires

Cet article est protégé par un mot de passe. Pour le lire, veuillez saisir votre mot de passe ci-dessous :

Mot de passe :

Cet article est protégé par un mot de passe. Veuillez le saisir pour pouvoir lire ses commentaires.





Délimitation des zones à enjeu environnemental concernant l'ANC



Actions réalisées en 2014





ZEE ANC

▪ Rappel du contexte

- 2 arrêtés (mars et avril 2012) impliquent un changement dans la réglementation concernant les installations en ANC
 - Avant: contrôle et mise aux normes de toutes les installations en ANC → Impossible en terme d'ingénierie de contrôle et de participation financière à la réhabilitation des installations
 - Depuis 2012: il est nécessaire de cibler les interventions sur les installations les plus problématiques
 - 2 impacts pris en compte:
 - Impact sanitaire: définition de zone à enjeu sanitaire (par les services de l'Etat et l'ARS)
 - Impact environnemental: installations ayant un impact avéré sur l'environnement → définition de zone à enjeu environnemental « ZEE » (par les SAGE)
 - Comment définir ces ZEE?
 - Pas de méthodologie proposée au sein des arrêtés
 - Proposition de méthodologie par l'Agence de l'eau Artois Picardie en 2013
 - Application de la méthode par le SAGE de la Sambre et présentation à la CLE des premiers résultats début 2014
 - **La CLE n'a pas trouvé la méthode satisfaisante et a demandé la création d'un groupe de travail afin de construire une méthode plus robuste**
- 



ZEE ANC

▪ Le groupe de travail

• Composition

- 5 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du territoires
- Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord
- 1 représentant de la Commission Locale de l'Eau (CLE) M. Deltour, Vice Président

• Conclusions du groupe de travail

- Méthode proposée par l'AEAP très difficilement applicable sur le territoire du bassin versant de la Sambre (11 masses d'eau DCE, peu de mesures de débit, bassin assez hétérogène par rapport au reste du bassin AP etc.)
- Proposition d'une nouvelle méthodologie

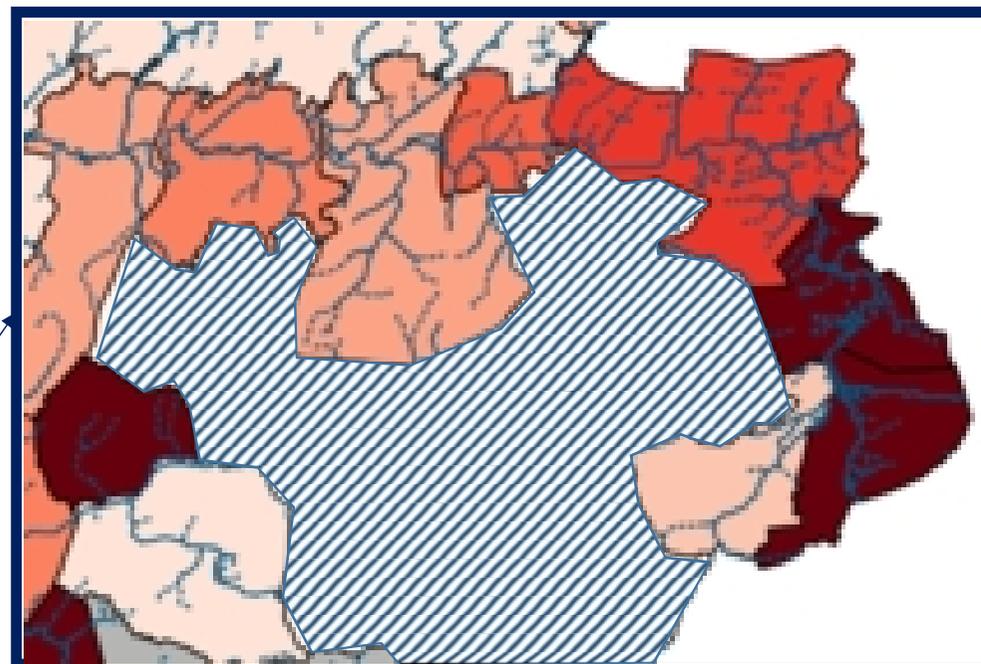
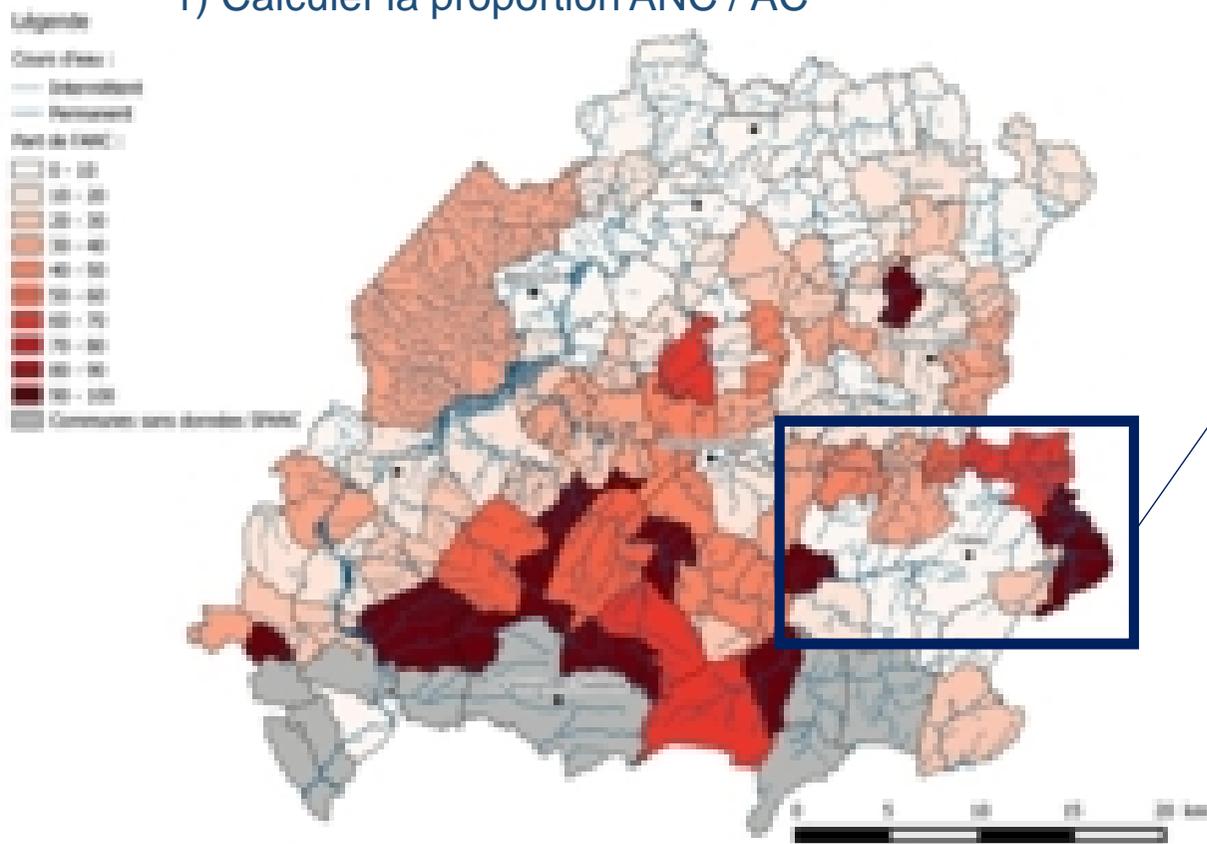


ZEE ANC

▪ Proposition de méthode

1) Calculer la proportion ANC / AC

2) Définir un seuil en deçà duquel la commune ne sera pas prise en compte





ZEE ANC

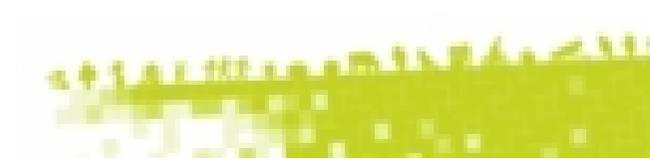
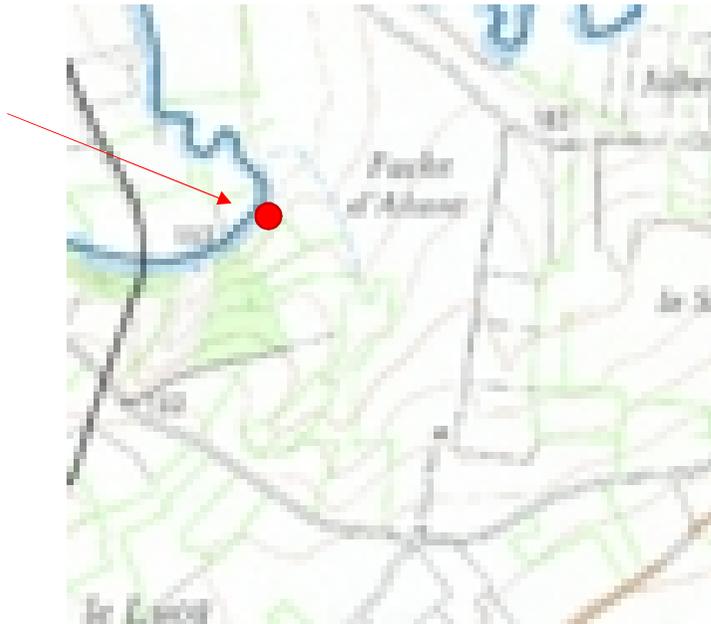
▪ Proposition de méthode

3) Sur les communes non exclues, extraire les installations « problématiques »

3-1) Définir les installations « problématiques »

Proposition en cours: installations à réhabiliter en priorité et ayant un rejet direct au milieu naturel (à retravailler avec le GT)

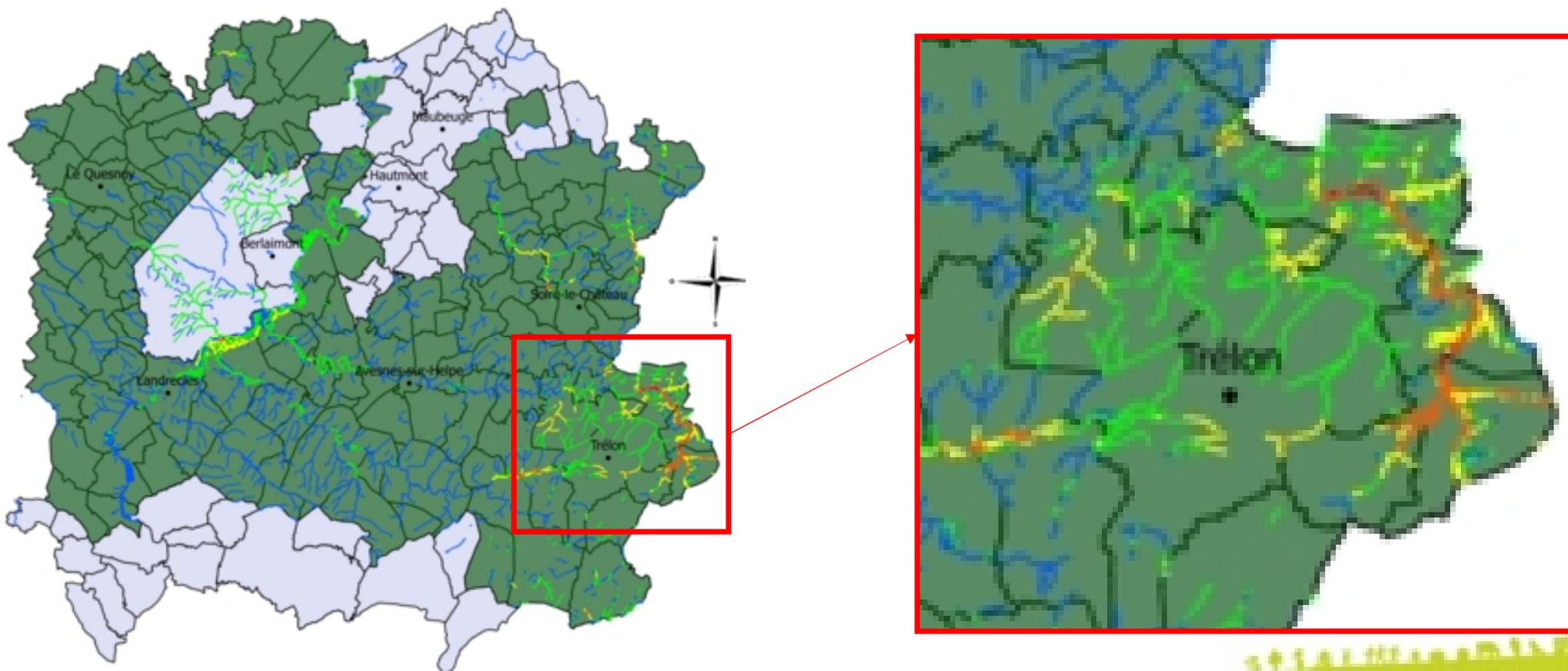
3-1) Localiser les installations « problématiques »





ZEE ANC

- 4) En parallèle identifier les secteurs où les enjeux environnementaux sont les plus forts
(le travail n'a pas encore été réalisé, la carte ci-dessous est un exemple qui a été fait dans le cadre d'un autre projet sur les EEE)





Elaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de la Sambre





Contexte la SLGRI



Directive inondation (2007/60/CE) :

Objectif: réduire les conséquences négatives des inondations via des plans de gestion qui doivent être mis en place d'ici décembre 2015.

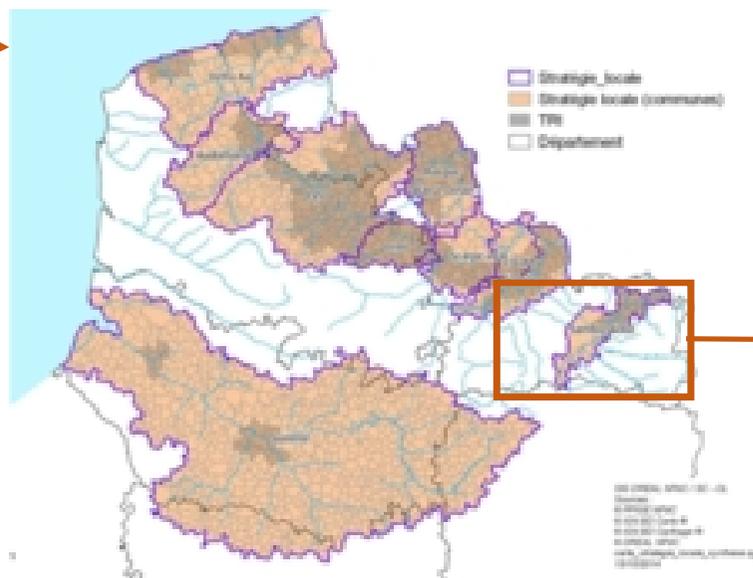
Echelle nationale:

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)



Echelle du bassin hydrographique:

Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)



Echelle locale (bassin versant):

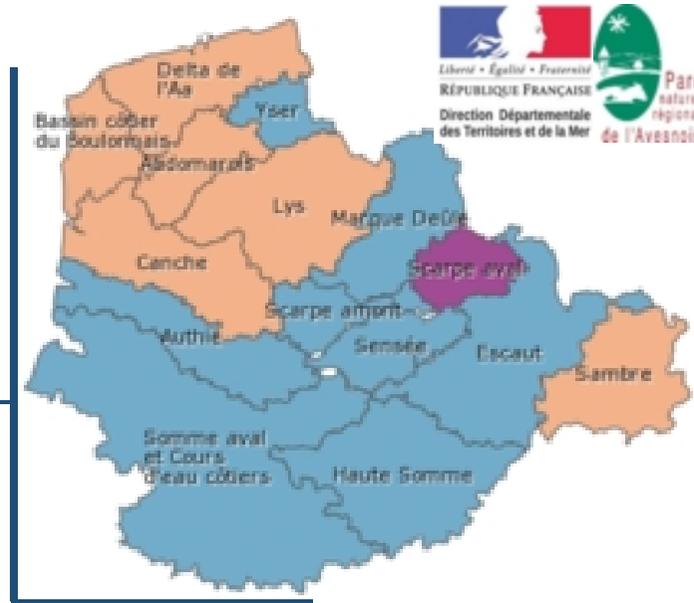
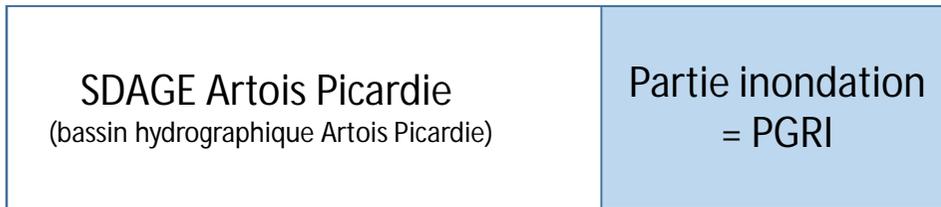
Stratégie de Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)





Relation entre la SLGRI et le SAGE de la Sambre (PNRA)

Articulation entre SLGRI et SAGE

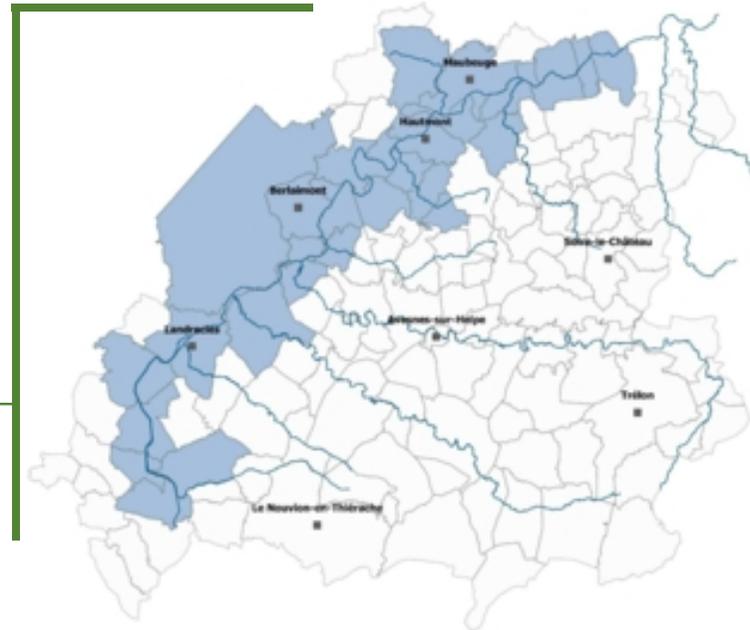


SAGE Sambre
(bassin versant)

SLGRI Sambre
(communes sur lesquelles passe la Sambre)



- Reprise des objectifs du SAGE au sein de la SLGRI
- Développement de thématiques complémentaires
- SLGRI se veut plus précis que le SAGE





Avancée de l'élaboration

- **Fin 2013:** réunion organisée par les services de l'Etat informant de la nécessité de définir une structure qui co-animera l'élaboration de la SLGRI avec la DDTM
 - **Novembre 2013:** Candidature du PNR Avesnois au titre du SAGE en concertation avec la CAMVS qui n'a pas souhaité se positionner
 - **Janvier 2014:** Acceptation de la candidature par le préfet
 - **Début 2014: Préparation des propositions:**
 - Des objectifs à atteindre pour la SLGRI
 - De périmètre
 - De composition des membres du COPIL
 - De composition des groupes de travail
 - De calendrier prévisionnel et d'organisation de la démarche
 - **Juin 2014:** Validation des propositions par le territoire
 - **Septembre 2014:** Validation des propositions par le préfet
- 



Avancée de l'élaboration

▪ Objectifs à atteindre pour la SLGRI

1. Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours
2. Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre
3. Réduction de la vulnérabilité : développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité
4. Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales
5. Optimiser les outils de gestion de-crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux





Avancée de l'élaboration

■ Périmètre

- 29 communes concernées:
 - *Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Catillon-sur-Sambre, Éclaibes, Feignies, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Jeumont, Landrethies, Leval, Limont-Fontaine, Locquignol, Louvroil, Maroilles, Marpent, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Rejet-de-Beaulieu, Rousies, Saint-Remy-du-Nord, Sassegnies*



Avancée de l'élaboration



Animent



Arrête, suit et met en œuvre



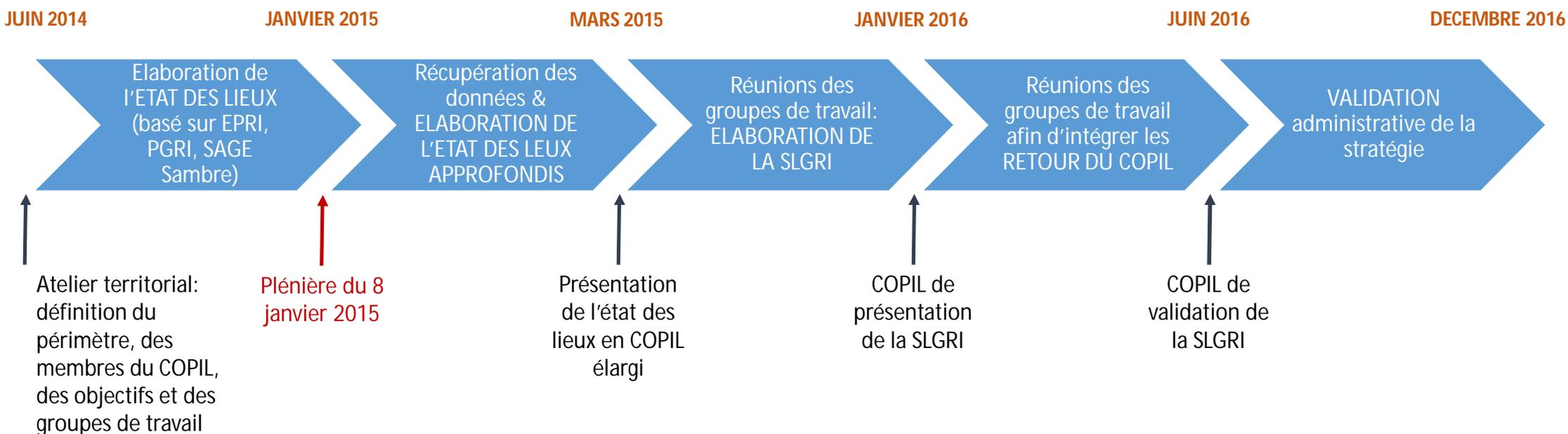
Organisation de la démarche

Composition du COPIL

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, accompagnée par le maire de Leval, en qualité d' élu référent
- Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois
- La Communauté de Communes du Pays de Mormal
- La Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
- La Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
- Le Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois
- La Commission Locale de l'Eau
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau et l'Avesnois
- L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
- La Chambre d'Agriculture
- La Chambre de Commerce et d'industrie Grand Hainaut
- VNF
- La DREAL
- L'ONEMA
- Le Conseil Général du Nord
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie
- La Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe

Avancée de l'élaboration

▪ Calendrier prévisionnel



Inventorier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)





Lutte contre les EEE

Contexte et objectifs



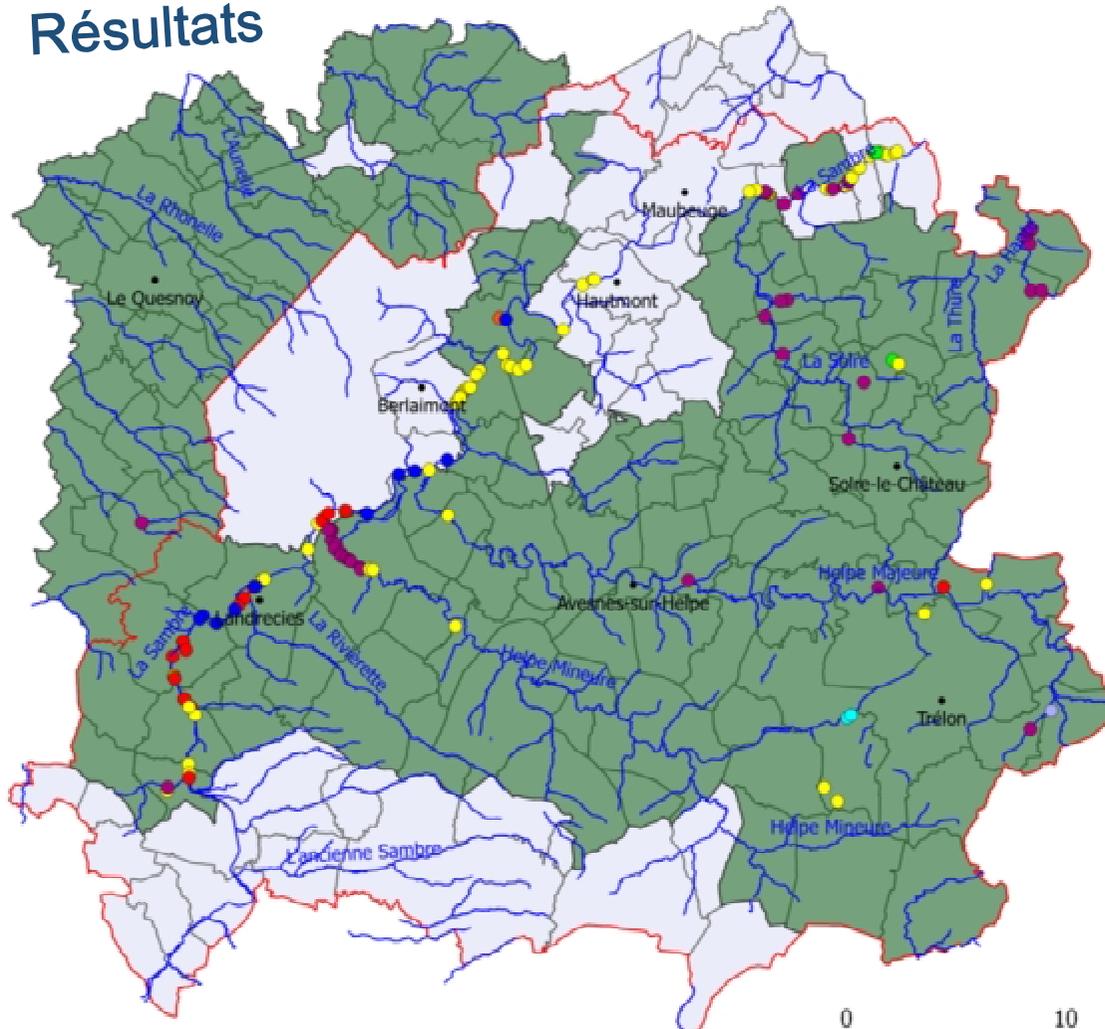
- **Enjeu du SAGE : 2.Préserver durablement les milieux aquatiques**
 - Objectif : 2.1.D. Lutter contre la prolifération des espèces invasives
- **Objectifs de l'étude réalisée en 2014 :**
 - Identifier les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en présence sur le territoire
 - Approfondir la connaissance sur l'état de la colonisation des milieux aquatiques du PNRA et du bassin versant de la Sambre
 - Observer l'évolution des EEE sur le territoire (1^{ère} étude réalisée en 2008)
 - Synthétiser, par espèce, les moyens de lutte en identifiant les avantages et inconvénients de chaque méthode
 - Elaborer une méthode de priorisation des sites d'intervention afin de concentrer l'effort sur les sites le plus problématiques
 - Engager la réflexion sur la remontée de l'information via un réseau de veille.





Lutte contre les EEE

Résultats



Légende

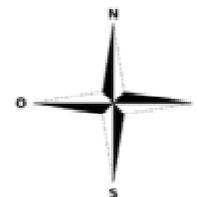
EEE étude 2014

- Azolle fausse-filicule
- Balsamine de l'Himalaya
- Berce du Caucase
- Elodée de Nuttall
- Elodée du Canada
- Hydrocotyle fausse-renoncule
- Renouée de Sakhaline
- Renouée du Japon
- Périimètre SAGE
- Périimètre PNRA

- Prospection intégrale pour la Sambre et l'aval de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure

- Échantillonnage réalisé pour le reste des deux Helpes, la Solre et la Thure

➡ Relevé effectué au croisement d'une route et d'un cours d'eau



0 10 20 30 km



Lutte contre les EEE

Résultats

- Principales espèces inventoriées en 2014 :



A-C.BRUNO - SMPNRA

Renouée du Japon -
Fallopia japonica

62 stations



A-C.BRUNO - SMPNRA

Balsamine de l'Himalaya -
Impatiens glandulifera

44 stations



A-C.BRUNO - SMPNRA

Elodée de Nuttall -
Elodea nuttallii

16 stations



A-C.BRUNO - SMPNRA

Hydrocotyle fausse-renoncule -
Hydrocotyle ranunculoides

14 stations





Lutte contre les EEE

Méthode de hiérarchisation



Méthode de priorisation des sites d'intervention dans la lutte contre les EEE



Objectifs : Prioriser l'effort de lutte contre les EEE

Intervenir sur les sites les plus problématiques en premier

1. Risque de prolifération (Basé sur le protocole ISEIA : Invasive Species Environmental Impact Assessment)

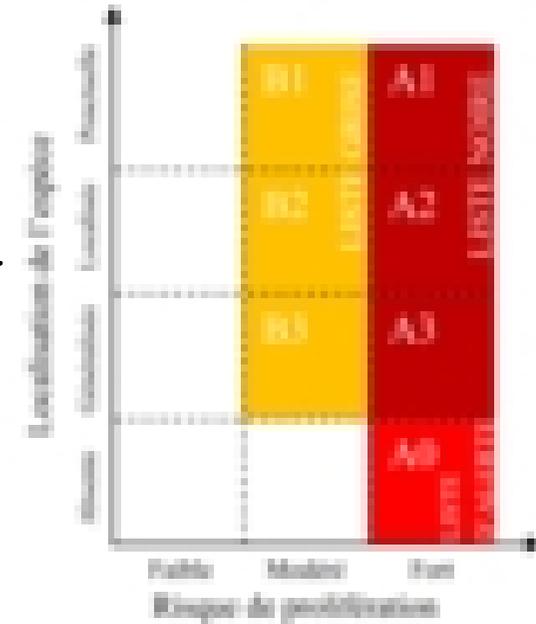
4 critères :

- Potentiel de dispersion, colonisation d'habitats à haute valeur conservatoire, impacts négatifs sur les espèces autochtones et altération des fonctions de l'écosystème

Croisement avec la répartition de l'espèce à l'échelle de l'aire d'étude :

- Distribution ponctuelle, localisée ou généralisée

Distribution ponctuelle Distribution localisée Distribution généralisée



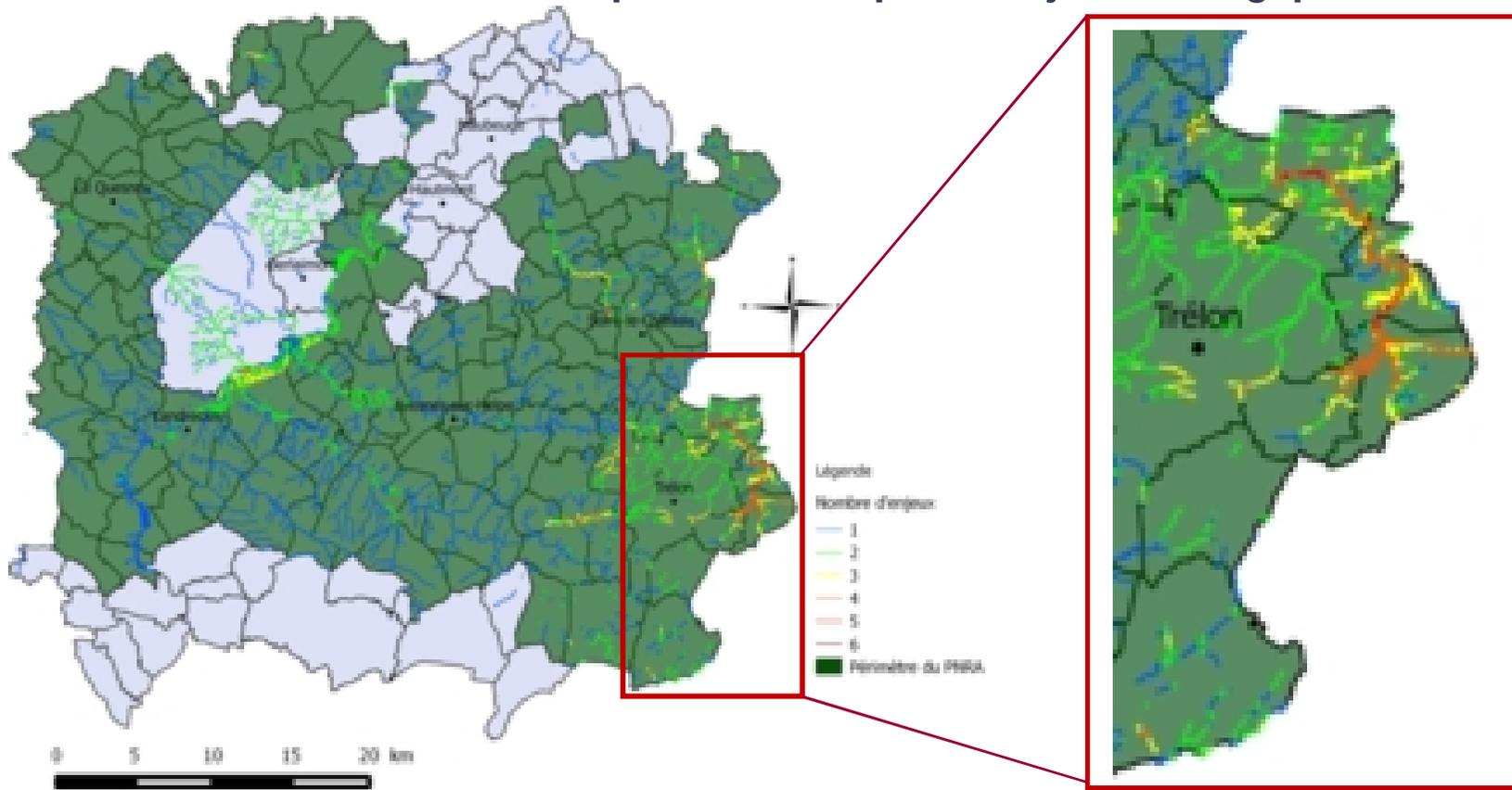


Lutte contre les EEE

Méthode de hiérarchisation

2. Enjeux identifiés sur le site

Localisation des cours d'eau présentant le plus d'enjeux écologiques





Lutte contre les EEE

Méthode de hiérarchisation

Croisement des critères :

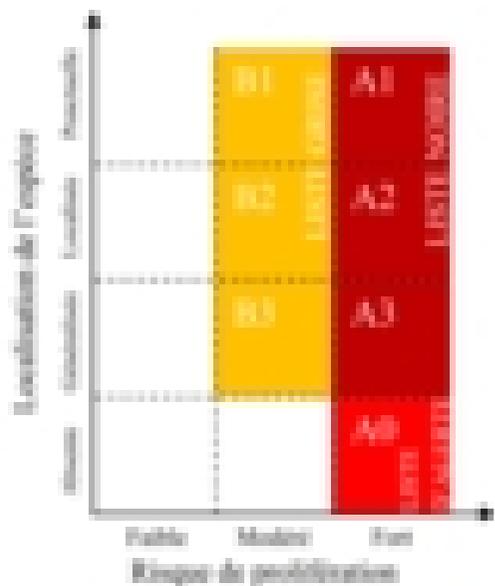
Risque de prolifération de l'espèce

X

Enjeux identifiés sur le site

=

Priorisation d'intervention



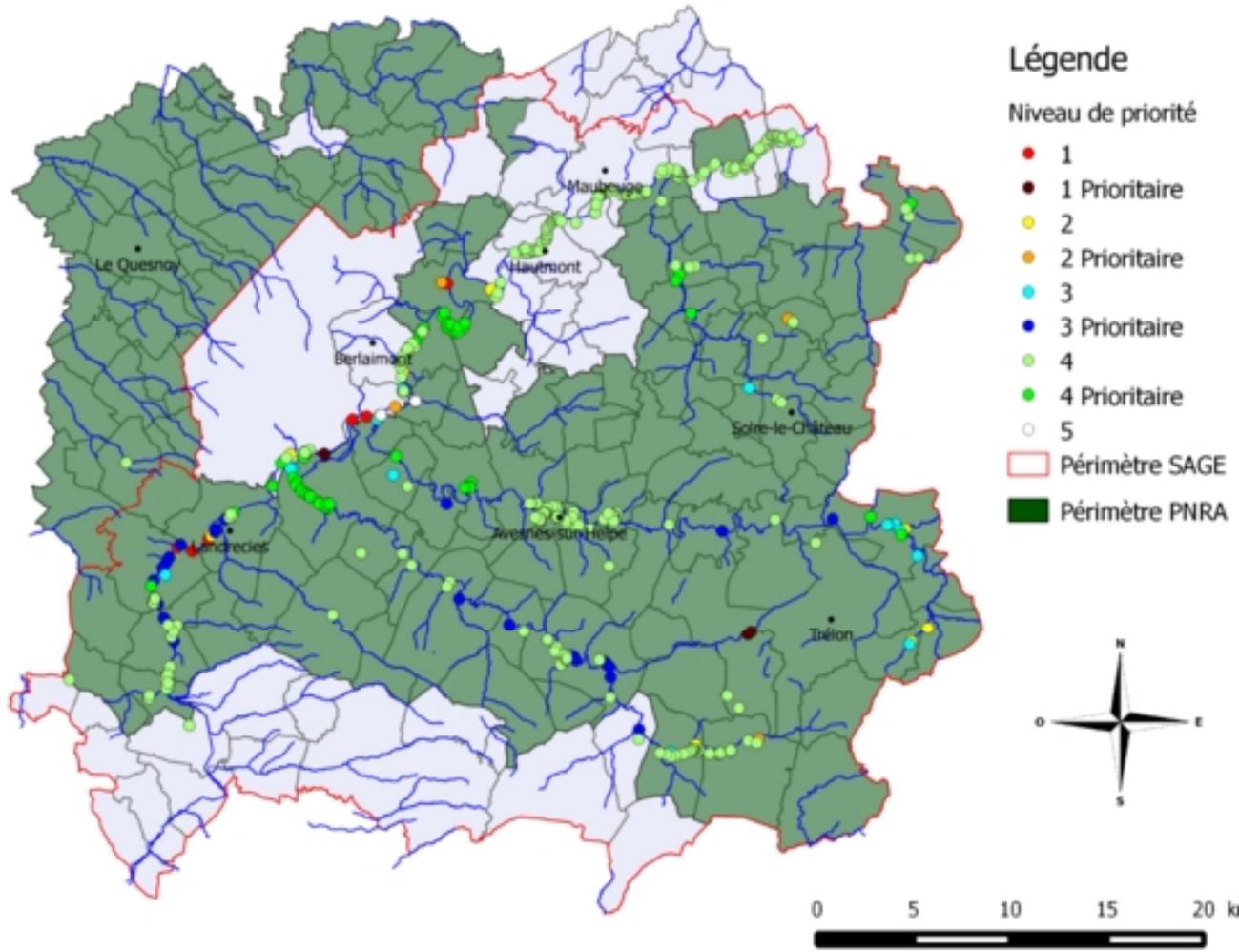
		Localisation de l'espèce			
		3 enjeux ou plus	2 enjeux	1 enjeu	Aucun enjeu
Risque de prolifération de l'espèce	Rang de l'espèce A1	1 prioritaire	1	1	2 prioritaire
	A2	2	2	3 prioritaire	3
	A3	3	4 prioritaire	4	4
	B2	4	5	5	5
	A0	Surveillance			

La priorité est donnée aux espèces à fort risque de prolifération, dont la répartition est encore localisée et présentes sur des sites croisant plusieurs enjeux



Lutte contre les EEE

Méthode de hiérarchisation



- Une dizaine de stations ressortent en rang 1 prioritaire et rang 1.
- La méthodologie est efficace pour prioriser l'effort de lutte.
- La méthodologie a été validée par le COTECH Biodiversité en novembre 2014.



Lutte contre les EEE

Pistes d'actions 2015



- **Poursuite de l'inventaire sur les cours d'eau non prospectés cette année**
 - Helpe Majeure, Helpe Mineure, Solre, Thure, Hante, Rivièrelette etc. ?
- **Organisation de chantiers d'arrachage des stations prioritaires**
 - Priorité sur les espèces non répandues sur le bassin versant
- **Mise en place d'un réseau de veille**
 - Objectif : remonter l'information (grand public et institutions: fédération de pêche, SMAECEA etc.)
- **Actions de communication**
 - Rédaction d'une plaquette de communication, organisation de chantiers participatifs d'arrachage...
- **Travail sur une charte des bonnes pratiques**
 - Inciter les jardinerie et pépinières à ne plus vendre d'espèces exotiques envahissantes





Finalisation et diffusion du guide de prise en compte du SAGE Sambre au sein des documents d'urbanisme



Prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme

▪ Objectifs du guide

- Donner des solutions concrètes aux collectivités afin de répondre aux enjeux du SAGE dans leur document d'urbanisme
- Fournir aux services de l'Etat une clé d'analyse de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE par thématique

▪ Elaboration du guide

- Pôle patrimoine naturel et eau du PNR Avesnois
- Pôle cadre de vie, urbanisme du PNR Avesnois
- Elaboration conjointe avec la DDTM du Nord (service urbanisme et juridique)
- Le guide a été validé DDTM du Nord par la DDT de l'Aisne





Prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme

■ Deux approches thématiques

- Une Approche thématique par le SAGE: Par thématique traitée au sein du SAGE, il est présenté, pour chaque pièce constitutive d'un PLU(i), ce qu'il est possible de faire afin d'avoir une compatibilité optimale avec le SAGE de la Sambre

Thématique traitée par le SAGE

2 - Concernant la gestion des eaux pluviales

Pour rappel, la réglementation en vigueur recommande d'élaborer un zonage d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme. Ce zonage peut être intégré en annexe et peut être pris en compte au sein du projet communal.

Il est nécessaire (ou l'absence de)	Pour cela, au sein du SAGE, l'est proposé de	Exemples de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
<p>Respecter l'objectif d'infiltration maximale des eaux pluviales à la parcelle : terre vers (U)scot/la.</p> <p>L'infiltration ne sera pas priorisée sur les zones de vulnérabilité des eaux souterraines (zone karstique, zone d'infiltration perméable, bassin d'alimentation de captage.)</p>	<p>Mettre en place une étude des sols (perméabilité et nappes superficielles) préalable aux aménagements.</p> <p>Si non possible : utiliser les eaux pluviales sur place en vue de leur utilisation en usage non potable et collecter les eaux pluviales en ayant recours aux réseaux séparatifs.</p>	<p>Rapport de présentation : L'état initial de l'environnement peut déterminer les secteurs favorables à l'infiltration des eaux et ceux où l'infiltration n'est pas une solution envisageable (perméabilité insuffisante, fragilité de la ressource, zones où le ruisseau est sub-affluent).</p> <p>PRCO : Le document d'urbanisme peut inscrire dans son PRCO les objectifs de limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales lors de la réalisation de projets urbains ou constructions. La recommandation de la mise en place d'équipements destinés à la récupération et à la réutilisation des eaux pluviales en vue d'une utilisation pour un usage non potable peut aussi être priorisée.</p> <p>Orientations d'Aménagement et de Programmation : Si des secteurs favorables ont été identifiés dans l'état initial (géologie, vulnérabilité de la nappe, topographie...), le document d'urbanisme peut fixer via des orientations d'aménagement et de programmation un mode de gestion des eaux pluviales répondant à l'objectif d'infiltration. La mise en place d'équipements destinés à la récupération et à la réutilisation des eaux pluviales sera également recommandée.</p> <p>Règlement : Sur les secteurs favorables à l'infiltration, le règlement peut définir des modes de gestion pour les eaux pluviales. La mise en place de systèmes de gestion des eaux pluviales à la parcelle ne sera pas interdite et il ne sera pas imposé un ruisseau systématique au ruisseau si des solutions alternatives sont envisagées.</p> <p>En conformité avec les différents zonages pluviaux établis sur la commune et sous réserve d'une vérification préalable de la faisabilité technique et d'une réflexion sur l'impact sur le milieu récepteur, le ruisseau et le traitement des eaux pluviales devront être assurés prioritairement dans l'ordre suivant par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'aménagement sans recours à un réseau de canalisation (utilisation de noues enterrées pour la collecte publique ou gestion à la parcelle par infiltration à faible profondeur en domaine privé). L'infiltration par dispositif horizontal sans avantage (noues, tranchées d'infiltration...). 2. Gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'aménagement avec collecte par canalisation et temporonement avant ruisseau au milieu naturel. 3. Recourant au projet à un réseau public existant (l'autorisation du maître d'ouvrage du réseau est obligatoire). Le raccordement au réseau urbain est consenti, sauf cas exceptionnels.

Disposition concernée

Ce qu'il est possible d'inscrire au sein des documents d'urbanisme



Prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme

■ Deux approches thématiques

- Une Approche thématique par pièce constitutive du document d'urbanisme: pour chaque pièce, il est indiqué par thématique ce qu'il est possible d'inscrire afin d'avoir une compatibilité optimale avec le SAGE

Pièce constitutive du PLU(i)

2 - PADD			
Concernant l'aménagement	Références au SAGE	Concernant la gestion des cours d'eau	Références au SAGE
Le document d'urbanisme peut inscrire dans son PADD le respect des objectifs de bon état écologique faits par le SAGE. Il peut également insérer à la réalisation d'un règlement d'aménagement.	1-1B / Disposition 1	Le PADD peut inscrire dans ses objectifs : • la préservation de la rive • le respect des objectifs de bon état écologique faits par le SAGE.	2-1-A / Disposition 3 2-1-B / Disposition 4
Concernant la gestion des eaux pluviales	Références	Concernant les zones humides	Références au SAGE
Le document d'urbanisme peut inscrire dans son PADD : • les objectifs de limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales lors de la réalisation de projets urbains ou constructions. La recommandation de la mise en place d'équipements destinés à la récupération et la réutilisation des eaux pluviales en vue d'une utilisation pour un usage non potable peut aussi être précisée. • le respect des objectifs de bon état écologique faits par le SAGE.	1-1-F / Disposition 6, 8, 9 et 10	Le document d'urbanisme peut inscrire dans ses objectifs : • la préservation des zones humides et de la continuité latérale et longitudinale du lit majeur des cours d'eau.	2-2-A / Dispositions 5, 6, 8, 13 et 14 2-2-B / Disposition 14
Concernant la préservation du paysage	Références au SAGE	Concernant la protection des captages	Références au SAGE
Le document d'urbanisme peut inscrire dans ses objectifs : • la préservation et de renouvellement dans sa partie visible des éléments du paysage contribuant au bon fonctionnement hydrologique du bassin versant, à la rétention et à la dégradation des particules polluantes. • la préservation de toutes les prairies, y compris celles situées en zone bâtie qui ne doivent pas être classées en zone U. • la maintien, la restauration ou la mise en place des haies, bandes enherbées ou frange-enherbées à maintien, restaurer ou mettre en place le long des voies et des voies de communication. • la préservation des haies. • la préservation des secteurs où la ressource en eau est sensible.	1-1-F / Disposition 7 1-2-A / Dispositions 4 et 7 1-2-B / Disposition 3 1-2-C / Disposition 4	Le PADD du document d'urbanisme peut inscrire dans ses objectifs la protection des captages d'eau potable au-delà des CUP existantes.	4-A / Dispositions 7 et 11
		Concernant les risques de ruissellement, érosion et fonte	Références au SAGE
		Le PADD du document d'urbanisme doit inscrire dans ses objectifs : • l'intégration des risques d'inondation et d'érosion dans son parti d'aménagement. • la préservation des ZSC. Le PADD peut inscrire dans ses objectifs : • la préservation des entités naturelles jouant un rôle « tampon » dans l'écoulement des eaux à l'échelle communale. • la préservation des fossés existants. • la préservation des dispositifs végétaux ayant un intérêt dans la lutte contre l'érosion à l'échelle communale. • la préservation des éléments naturels qui limitent le ruissellement et l'érosion.	3-B / Dispositions 4, 6 et 10 3-C / Dispositions 5, 4, 7, 8, 9, 11 et 12

Disposition concernée

Ce qu'il est possible d'inscrire au sein des documents d'urbanisme



Prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme

▪ Proposition de diffusion du guide

- 122 communes du SAGE Sambre
- Intercommunalités
- Services de l'Etat (DDTM, DREAL)
- Membres de la CLE
- Agences de l'eau (Artois Picardie et Seine Normandie)
- SCoT
- Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)
- Conseils généraux (Nord et Aisne)
- Conseils régionaux (Nord-Pas-de-Calais et Picardie)
- SAGE du bassin Artois Picardie (en version numérique)



Finalisation et diffusion du tableau de bord du SAGE Sambre





Tableau de bord du SAGE

- **Structure du document**

- **Indicateurs globaux**

- Qualité des masses d'eau superficielle

- Qualité des masses d'eau souterraine

- Evolution de l'occupation du sol

- **Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau**

- Assainissement collectif

- Assainissement non collectif

- Désherbage alternatif

- Agriculture / Bocage

- Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau

- **Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques**

- Gestion des cours d'eau

- Ouvrages hydrauliques

- Espèces invasives

- Zones humides

- **Enjeu 3 : Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion**

- Inondations

- **Enjeu 4 : Préserver la ressource en eau**

- Captages

- **Indicateurs transversaux**

- Prise en compte du SAGE

- **Bilan des actions**



Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

> Assainissement collectif

Contexte
 Les services et les prestations liés à la compétence assainissement sont, pour la majorité du bassin versant, gérés directement par des structures intercommunales.
 En 2011, les zonages d'assainissement communaux (dissociation des zones d'assainissement collectif et non collectif) étaient pour la plupart révisés (90 %) ou en cours de réalisation (10 %).
 Néanmoins, les efforts en terme d'assainissement doivent être poursuivis afin de finaliser les zonages d'assainissement, d'achever la desserte en réseaux des eaux usées, de créer les unités de traitement manquantes et de mettre en place l'auto-surveillance des réseaux et des stations.

Lien vers le SAGE
Objectifs du SAGE :

- Améliorer le taux de raccordement - Assainissement non collectif
- Moderniser les systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Indicateurs

- Etat d'avancement des zonages d'assainissement
- Part des stations d'épuration ayant mis en place un dispositif d'auto-surveillance

Indicateurs de moyens

Etat d'avancement des zonages d'assainissement

L'état d'avancement des zonages d'assainissement est illustré par un diagramme circulaire montrant la répartition des communes selon leur statut de zonage.

Part des stations d'épuration ayant mis en place un dispositif d'auto-surveillance

En 2010, 46 stations d'épuration (STEP) avaient mis en place un dispositif d'auto-surveillance, ce qui représente 96 % des STEP du territoire. Les données obtenues ne comprennent pas d'information pour les stations d'Écaillon, d'Aulnoye-Aymeries, de Wicogne, Le Nouvion-en-Thiérache et de La Flamengrie.

Cartographie illustrant la thématique

Analyse des indicateurs

Actions à venir concernant la thématique

L'assainissement collectif sur le territoire du SAGE Sambre

Légende

- Réseau existant de 2002
- Réseau à réaliser de 2002

• Eau et Forêt Intercommunale

Contexte: de la thématique et de l'indicateur

Lien vers les objectifs du SAGE

Liste des indicateurs repris au sein de la thématique

Détail des indicateurs

Analyse globale
 L'assainissement collectif s'émotionne d'années en années sur le bassin versant, à travers l'avancement de la définition des zonages et l'amélioration du taux de raccordement. Quasiement toutes les stations d'épuration du territoire ont mis en place des dispositifs d'auto-surveillance, ce qui limite les sources de pollution ponctuelle.

Programmation
 Les efforts à mener l'année prochaine pourront se porter sur l'assainissement non collectif qui représente des sources de pollution plus fréquentes que l'assainissement collectif.

Sources :
 Bassin versant de la Sambre © BRAP, 2002
 Limites communales - BD Topo © IGN, 2002
 Zonages d'assainissement © Nordpas, Atrès, Eau et Forêt, CETA, CETA, 2009
 Station d'épuration urbaine © BRAP, 2009 et Nordpas, 2013
 Auto-surveillance des STEP © ORSA et Nordpas, 2013



Réalisation d'un guide d'identification et de prise en compte des zones humides





Guide zones humides

▪ Objectifs du guide

- Pouvoir diffuser une méthodologie commune sur le territoire afin de d'identifier les milieux humides
- Enrichir l'inventaire des zones humides du SAGE
- Fournir les éléments réglementaires concernant ces milieux
- Donner des pistes de protection / gestion

▪ Structure actuelle du document de travail

- Présentation des objectifs du guide
- Définition et fonction des zones humides
- Présentation du cadre réglementaire
- Protocole à suivre afin de réaliser un inventaire de zone humide
 - Pré localisation
 - Phase de terrain
 - Traitement des données
- Prise en compte des milieux humides au sein des documents d'urbanisme
- Financements mobilisables pour l'inventaire
- Présentation des habitats humides du bassin versant



Pose question



Guide zones humides

Partie les habitats humide du bassin versant de la Sambre: Typologies actuellement en réflexion

- PRAIRIES HUMIDES
 - Prairies humides pâturées
 - Prairies humides fauchées
- RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
 - Annexes hydrauliques et bras morts
 - Fossés et contre-canaux
- PLANS D'EAU
 - Étangs
 - Mares permanentes ou temporaires
- ROSELIÈRES ET MÉGAPHORBIAIES
 - Roselières et magnocariçaies
 - Mégaphorbiaies
- BOISEMENTS
 - Ripisylves
 - Forêts alluviales
 - Peupleraies



Description synthétique du milieu

Introduction

Les zones de l'axe de la Sambre sont des zones d'eau généralement de petite taille. Leur surface est en moyenne d'une dizaine de m² pour une profondeur moyenne de 80 cm. De forme généralement rectangulaire, elles sont généralement alimentées par les eaux pluviales. Les zones humides ont une grande importance écologique, car elles jouent un rôle important dans le cycle de l'eau et dans le cycle des nutriments. Elles sont également des zones de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales. Elles jouent un rôle important dans la biodiversité et dans la qualité de l'eau. Elles sont également des zones de stockage de carbone et de stockage de sédiments.

Focus sur la faune patrimoniale

Présentation des espèces caractéristiques

Plantes caractéristiques

Callitriche sp. *Callitriche* sp.
Callitriche *Callitriche* *Callitriche* *Callitriche*
Callitriche *Callitriche* *Callitriche* *Callitriche*

Faune

Callitriche aquatique

Plantes caractéristiques

Callitriche aquatique

Intérêts (hydraulique, écologique, agricole etc.)

Intérêts

Intérêt hydraulique: stockage naturel des sédiments et des nutriments
 Intérêt écologique: biodiversité
 Intérêt agricole: stockage de carbone

Références CORINE Biotopes

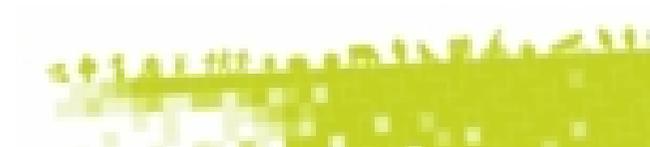




Guide zones humides

▪ Suite du travail pour 2015

- Affiner et discuter les typologies avec la commission thématique zones humides du SAGE
- Arrêter la structure du document avec la commission
- Compléter les parties en cours (notamment sur la partie financements mobilisables)
- Validation par les membres de la CLE
- Mise en page et édition





Création d'un logo

SAGE DE LA
SAMBRE





Ordre du jour de la prochaine CLE



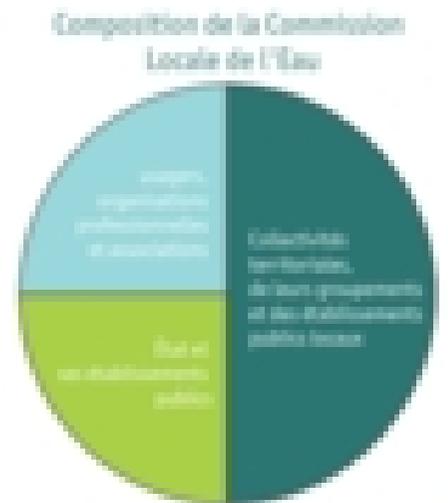


Elections

- **Les élections municipales de mars 2014 ont eu pour conséquences des changements dans le collège des représentants des collectivités territoriales, nécessité de mettre à jour la CLE**
 - Pour cela il est nécessaire de récupérer l'ensemble des nominations des différentes structures membres de la CLE et d'arrêter les membres de la CLE par le préfet (actuellement en attente de l'arrêté)
- **Les mandats du Président et des Vice-Présidents arrivent à leur terme**



Elections du président, des Vice-Présidents et des membres du bureau





Règles de fonctionnement de la CLE

- Règles actuelles avaient été pensées et rédigées pour la phase d'élaboration du SAGE
- Aujourd'hui en phase de mise en œuvre il est nécessaire de les ajuster, notamment en ce qui concerne la rédaction des avis que doit rendre la CLE sur les dossiers soumis au régime d'autorisation au titre de la loi sur l'eau



Présentation et vote des nouvelles règles de fonctionnement de la CLE





Points d'information

- Le futur SDAGE sera mis en place au premier janvier 2016, il sera donc nécessaire de réviser le SAGE afin qu'il soit compatible avec le SDAGE – Point d'information sur les modalités de la consultation et sur la révision du SAGE afin de se mettre en conformité avec le SDAGE
 - Le paysage institutionnel dans le domaine de l'eau va beaucoup changer avec la GEMAPI, nous proposons d'aborder cette thématique.
 - Information sur l'étude hydrologie durable engagée par le Conseil Général sur le barrage du Val Joly
 - Autres points que vous aimeriez aborder ?
- 



Information complémentaire





A destination des nouveaux membres de la CLE

- **Pour les nouveaux membres qui le souhaitent, il est possible de vous inscrire à la sortie de la réunion pour avoir une session de présentation du SAGE Sambre (date à convenir ensemble)**
 - Son élaboration
 - Son état des lieux
 - Sa portée juridique
 - Son contenu
 - Ce qu'il apporte au territoire
 - Le rôle de la CLE
 - Etc.





Conclusion

